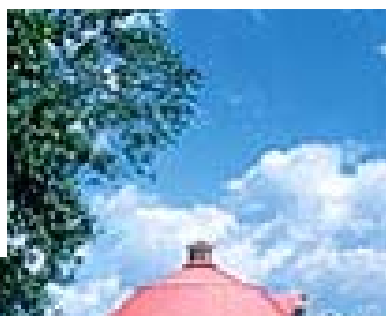


*Analyse transversale
de la MRC de Coaticook
dans une perspective de développement durable*

Version finale



Janvier 2007



Niska est une coopérative de travailleurs à but non lucratif d'expertise en gestion du développement, composée d'une équipe multidisciplinaire.

Coordination

Bibiane Roy

Recherche, analyse et rédaction

Karl Lussier

Bibiane Roy

Collaborateur

Paul Prévost

Révision linguistique

Nicole Roy

Photos page couverture

Site de Tourisme Cantons de l'Est

Cette analyse a été possible grâce à la contribution financière de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook, du Centre local de développement (CLD) de la MRC de Coaticook et de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la région de Coaticook.

Reproduction autorisée à des fins non commerciales avec la mention de la source.

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Pour obtenir une copie de ce document ou encore l'annexe 2 « Éléments de diagnostic et enjeux préliminaires » et l'annexe 3 « Axes et enjeux - Plans d'action », adressez-vous à la MRC de Coaticook (819.849. 9166), au CLD de la MRC de Coaticook (819.849. 7014) ou à la SADC de la région de Coaticook (819.849. 3053).

Table des matières

Partie 1 : Cadre d'analyse et Contexte de la démarche	page : 4
▪ Rappel de la démarche et du mandat	page : 4
▪ Présentation de ce qu'est une analyse transversale	page : 5
▪ Présentation du concept de développement durable	page : 5
▪ Présentation de la méthodologie	page : 7
Partie 2 : Enjeux transversaux du développement durable	page : 9
▪ Les enjeux transversaux du développement durable de la MRC de Coaticook	page : 11
Relations vivables entre environnement et société	page : 12
Relations viables entre environnement et économie	page : 14
Relations équitables entre économie et société	page : 15
Gouvernance efficiente du développement durable	page : 16
Conclusion	page : 18
Annexe 1 : Liste des documents consultés	page : 20
Annexe 2 : Éléments de diagnostic et enjeux préliminaires <i>Disponible sur demande</i>	
Annexe 3 : Axes et enjeux –Plans d'action / diagnostic et politique <i>Disponible sur demande</i>	
Annexe 4 : Principes du développement durable	page : 23

Partie 1 - Cadre de l'analyse Contexte de la démarche

L'activité de planification stratégique a une histoire dans la MRC de Coaticook, et ce, depuis quelques décennies déjà. En effet, en 1987, l'ancêtre de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC), le Comité d'aide au développement des communautés (CADC) a insufflé l'idée de planifier le développement de la communauté en élaborant son plan de développement. En 1992, une première planification stratégique régionale a été réalisée dans la MRC. L'exercice s'est répété en 1997 et en 2002.¹ Tels que nous sommes en mesure de le constater, cet exercice se réalise habituellement tous les cinq ans sur le territoire de la MRC.

La MRC de Coaticook associée à ses partenaires d'origine que sont la SADC de la région de Coaticook et le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Coaticook, poursuit son processus de planification qui à terme, permettra de dégager une vision stratégique de développement du territoire et d'élaborer un plan stratégique de développement. La vision stratégique constitue également la première étape menant à la troisième génération du schéma d'aménagement de la MRC, le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, dont l'élaboration suivra au cours des prochains mois.

Rappel de la démarche et du mandat

La démarche proposée se compose de deux principales étapes.

1) Réaliser une analyse transversale du territoire de la MRC de Coaticook à partir des divers plans d'action, plans stratégiques sectoriels et des politiques des principaux acteurs de la MRC.

2) Élaborer une vision stratégique en tenant compte des dimensions culturelles, économiques, environnementales et sociales pour la région de Coaticook,² et ce, en mobilisant les leaders et acteurs de la MRC dans le cadre d'une démarche de réflexion sur l'avenir du territoire et de planification stratégique de développement. (Forum prévu en février 2007). Élaborer une vision stratégique pour un territoire de MRC sert notamment à :

- Gérer les ressources (permet de définir comment les ressources seront gérées de façon à ne pas priver les générations futures).

¹ Tiré du document « Forum sur le développement socio-économique du territoire de la MRC de Coaticook 2002 ».

² Tiré du document « Schéma d'aménagement et de développement », MRC de Coaticook, automne 2005.

- Trouver de nouvelles pistes (permet de définir la stratégie économique, sociale et environnementale).
- Rester dans la course (permet de préciser les cibles à atteindre en tenant compte de l'environnement interne et externe).
- Ne pas se laisser distraire (permet de baliser l'établissement des plans d'action et des projets, tout en laissant de la place aux projets émergents).
- Inspirer confiance aux éventuels partenaires et résidents de la collectivité (sert au marketing, à la promotion).

De plus, l'équipe a consulté un groupe de pilotage composé de mesdames Sylvie Harvey et Marjorie Tyroler et de monsieur Carol-Guillaume Gagné ainsi qu'un groupe élargi composé de messieurs Gérald Boudreau, Michel Dassylva, Jacques Ferland, Gaétan Labelle et madame Michèle Lavoie, afin de recenser et recueillir les documents, enrichir et valider le document d'analyse transversale.

Présentation de ce qu'est une analyse transversale

Dans le cas de la MRC de Coaticook, une analyse transversale du territoire a été privilégiée à un diagnostic compte tenu notamment que les dernières données statistiques disponibles remontent à quelques années (les prochaines seront disponibles au cours de l'année 2008) et que plusieurs acteurs de la MRC de Coaticook viennent de réaliser leur planification stratégique, portrait et plan d'action. L'analyse transversale permet donc de prendre en considération les plans d'action, plans stratégiques ou autres mesures élaborées au cours des dernières années par les organisations du territoire et n'exige pas la collecte de nouvelles données. Notre analyse repose donc principalement sur les données secondaires disponibles. Elle permet également d'assurer la cohérence des politiques et plans sectoriels, en dégagant les convergences (enjeux, orientations et actions) des différentes organisations qui interviennent en matière de développement sur un territoire. De plus, l'analyse fait ressortir ce que les divers plans n'ont pas couvert comme dimensions, ainsi que les enjeux spécifiques à un territoire.

De par son approche multi-acteurs et non sectorielle, le document d'analyse transversale permet de dresser un état des lieux de l'ensemble du territoire et contient à la fois des données quantitatives (statistiques) et qualitatives. Ce dernier devient en soi un document incontournable et facilitateur pour déterminer la vision que les acteurs souhaitent se donner du développement du territoire.

Présentation du concept de développement durable

Concept né de la prise de conscience de la limite des ressources naturelles et de la fragilité des écosystèmes planétaires, le développement durable est graduellement adopté par les acteurs locaux comme une perspective nouvelle dans les façons de penser et de faire le développement. Interprété de différentes façons, en fonction des représentations que les gens se font des moteurs du changement et de la finalité de l'utilisation des ressources, le développement durable s'articule aujourd'hui de plusieurs

manières. Le développement durable est nommé et défini pour la première fois dans le rapport de la présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, communément appelé le rapport Brundtland, en 1987.

Au Québec, dans la loi 118, adoptée le 13 avril 200, sur le développement durable nous retrouvons : les principes et les stratégies de développement durable, l'ajout d'un nouveau droit dans la charte des droits et libertés soit celui de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité, un fonds vert, un commissaire au développement durable, etc. S'adressant avant tout à l'appareil gouvernemental, cette loi indique qu'une stratégie suivra en 2007 et des indicateurs de développement durable suivront en 2008. Un constat est fait, le développement durable fait partie du discours du gouvernement.

L'article 2 de la loi 118 sur le développement durable cite textuellement la définition du rapport Brundtland qui sous-entend la capacité de charge de la planète dans une optique d'équité intergénérationnelle :

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement (loi 118, p. 5).

Dans le cadre de ce document, la définition de développement durable³ suivante est retenue :

Le développement durable est un processus d'amélioration continue de la qualité de vie. Il implique un état d'esprit ouvert et nécessite souvent un changement de comportements visant à concilier les dimensions économiques, sociales et environnementales dans les politiques, les stratégies et les projets de développement afin que les besoins et les aspirations de chacun ne nuisent pas à ceux des autres ni aujourd'hui, ni demain pour l'ensemble des populations réparties dans les territoires.

Cette définition, que l'équipe de Niska a adaptée, prend en considération l'équité intergénérationnelle en plus de l'équité actuelle pour un développement plus juste entre les populations réparties dans les territoires, dans une logique de solidarité. Elle mentionne en effet des concepts essentiels de besoins et d'aspirations qui font que le développement durable sera à géométrie variable d'une collectivité, d'une nation à l'autre. Elle reprend les trois dimensions internationalement reconnues. Elle remplace le concept d'harmonie ou d'équilibre des trois pôles par celui de conciliation, qui est plus près de la réalité. Elle revient à la finalité de base du développement qui est

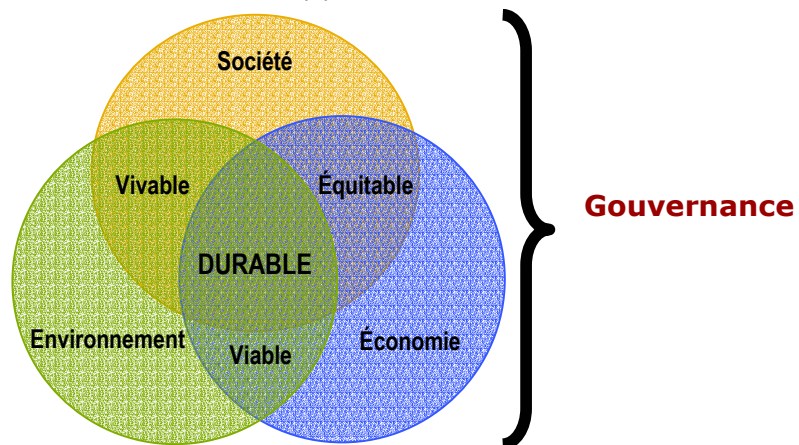
³ Adaptation de la définition élaborée par le Groupe de recherche sur la cyberdémocratie et les collectivités de l'Université de Sherbrooke (GRÉCUS).

d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de la collectivité par le niveau de vie (économie), le mode de vie (société) et le cadre de vie (environnement).

Une caractéristique, fondamentale de cette définition, est qu'elle évite de voir le développement durable comme une panacée. En effet, le développement durable repose surtout sur une vue d'ensemble de différentes dimensions du développement et implique nécessairement un changement de comportements et d'attitudes des individus, des entreprises, des institutions et de toutes autres organisations. Enfin, cette définition enracine le développement durable dans l'action, car il doit atterrir dans les politiques, les stratégies et les projets pour toucher ainsi la gouvernance.

La définition de gouvernance retenue pour cette analyse traduit une vision pragmatique⁴ du développement durable. En ce sens, la gouvernance permet aux acteurs de concilier les trois pôles de base. Ce concept implique le partage de nouveaux pouvoirs entre les acteurs locaux. Ainsi, la gouvernance est directement liée à la dynamique des acteurs enracinés aux plans local et régional. Cette interaction repose sur la coordination des acteurs et sur les dynamiques qui les animent. En somme, le développement durable peut être représenté par la figure suivante.

Représentation du développement durable



Le développement durable et à long terme est donc fort différent de la simple croissance. Il ne suffit plus de répondre aux besoins de consommation du présent, mais il faut améliorer les conditions de vie avec un souci d'équité sociale, de protection de l'environnement, d'efficacité économique, de pérennité et de cohérence⁵.

Présentation de la méthodologie

Le cadre choisi réfère au concept de développement durable. La première étape, plutôt descriptive consiste à intégrer l'information existante selon les quatre dimensions suivantes : territoire et environnement / société / économie / gouvernance du développement durable. Pour chacune de ces dimensions, une liste des indicateurs a

⁴ Une vision pragmatique est une vision qui se fonde sur l'action, les résultats concrets et l'efficacité.

⁵ Source : Affaires municipales du Québec, La vision stratégique du développement culturel, social, économique et environnemental.

servi à sélectionner l'information pertinente à l'analyse. Voir annexe 2 pour les éléments de diagnostic ainsi que les enjeux préliminaires identifiés.

Voici quelques exemples d'indicateurs :

Dimension territoire et environnement

- Caractéristiques générales, patrimoine naturel et bâti, usage du territoire, qualité des sols, qualité de l'eau et des infrastructures, écosystèmes, gaz à effet de serre, la contamination des sols, certification environnementale des entreprises, gestion des déchets, transport et communications, etc.

Dimension société

- Population, migration et exode, santé de la population, compétences, équité, famille, langue parlée, sécurité, etc.

Dimension économie

- Tissu économique, emploi, agriculture et forêt, commerce, revenu, relève, entrepreneurship, richesse collective, investissements, promotion économique, qualité des emplois, etc.

Dimension gouvernance du développement durable

- Niveau politique, sentiment d'appartenance et cohésion sociale, concertation et préoccupations environnementales, etc.

Afin de documenter les indicateurs, différents types de documents élaborés au cours des trois dernières années pour le compte des divers acteurs du territoire de la MRC de Coaticook sont utilisés. Il s'agit de portraits-diagnostic, de plans d'action ainsi que des politiques. Voir la liste des documents en annexe 1.

En deuxième lieu, les enjeux, les axes de développement, ainsi que les priorités contenus dans les divers plans d'action sectoriels ainsi que dans celui de la planification stratégique 2002-2009 du territoire de la MRC de Coaticook, sont répertoriés.

Par la suite, les données sont croisées ce qui permet de structurer les enjeux selon quatre variables. *Relations vivables entre environnement et société / Relations viables entre environnement et économie / Relations équitables entre économie et société / Gouvernance efficiente du développement durable.*

Partie 2 - Enjeux transversaux du développement durable

Tel qu'il a été présenté précédemment, c'est à partir des quatre dimensions du développement durable que l'analyse transversale est réalisée. Avant de présenter les enjeux transversaux, voici brièvement ce à quoi réfère chacune des dimensions.

Dimension territoire et environnement : le développement doit se faire dans le respect de l'intégrité de l'environnement et des processus qui entretiennent la vie. La dimension environnementale du développement durable fait référence au milieu de vie d'une société humaine. Dans ce sens, la protection de l'environnement conjugue activité humaine, préservation des ressources naturelles (sol, eau, air, énergies, biodiversité) et limitation des nuisances. Il s'agit au sens large, du milieu naturel et du milieu construit par l'homme. La protection des personnes et des biens renvoie par exemple à la réduction des gaz à effet de serre, à la délimitation des zones soumises à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ou des contraintes de nature anthropique. La protection du milieu naturel fait référence à une meilleure utilisation des ressources, à une protection des milieux sensibles : peuplement forestier, route panoramique, réserve écologique, milieux riverains.⁶

Dimension société : la finalité d'un développement durable est de satisfaire les besoins essentiels des communautés humaines présentes et futures, d'améliorer la qualité de vie et d'améliorer l'équité sociale. La personne doit être au centre des objectifs de développement. La dimension sociale du développement durable renvoie aux valeurs, aux pratiques socioculturelles, aux façons de vivre, au mode de vie d'une société ⁷. Dans ce sens, le développement social permet à une société de croître, de s'épanouir, de développer des connaissances. Il passe notamment par la mise en place d'équipements relatifs à l'éducation, la santé, l'hébergement social, les sports et loisirs, l'accueil et l'inclusion des immigrants, l'habilitation sociale, etc.

Dimension économie : la dimension économique du développement durable fait référence au niveau de vie (bien-être matériel, liberté de choisir, qualité des biens et services disponibles, etc.) et plus largement au développement économique d'une société. Ce développement économique est considéré comme un moyen privilégié d'accéder au développement durable. Ce développement économique doit être efficace, c'est-à-dire qu'il doit favoriser une gestion optimale des ressources humaines, naturelles, et financières et permettre la satisfaction des besoins des communautés humaines ⁸. Dans ce sens, le développement économique se rapporte aux aspects

⁶ Source : Affaires municipales du Québec, La vision stratégique du développement culturel, social, économique et environnemental, 2005.

⁷ Source : Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, Trousse d'outils pour un développement durable, 2005.

⁸ Source : Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, Trousse d'outils pour un développement durable, 2005.

relatifs à la production, à la transformation et à l'exploitation des ressources ainsi qu'aux activités commerciales et de services. Une « économie durable » met l'accent sur le développement, et non seulement sur la croissance. Elle optimise les ressources humaines, naturelles et financières et suppose que les acteurs économiques assument la responsabilité des impacts de leurs activités sur l'environnement, la société et leurs ressources. Dans une communauté économiquement durable, l'activité économique contribue à la qualité de vie sans compromettre l'environnement naturel.⁹

Dimension gouvernance : idéalement, les membres d'une collectivité participent aux décisions concernant le développement sur le territoire, notamment les citoyens, les institutions, les organisations et les entreprises. La gouvernance du développement durable est intimement liée à la dynamique des acteurs locaux et régionaux essentiels au pilotage du développement durable d'une collectivité. C'est ainsi que les parties prenantes concernées se dotent volontairement d'une stratégie commune, la mettent en œuvre et évaluent les résultats de manière participative en s'appuyant sur des méthodes et des outils reconnus. Cette démarche s'appuie aussi nécessairement sur un ensemble d'activités connexes de communication, de réflexion, d'organisation et de formation qui visent graduellement à modifier les valeurs et les comportements jusqu'à former une véritable culture locale du développement durable. L'objectif de cette démarche et de ces processus est de viser une valeur ajoutée non seulement économique, mais également sociale et environnementale. Bref, la gouvernance dans le contexte qui nous concerne, c'est l'ensemble des activités de pilotage qui permet à une communauté d'encadrer au quotidien les initiatives nécessaires à la réalisation à long terme de sa démarche collective de développement durable.

Voici quelques exemples d'interrelations entre les dimensions économiques, environnementales et sociales qui peuvent prendre diverses formes :

- générer de nouvelles activités économiques et de nouveaux emplois durables en développant une économie respectueuse de l'environnement naturel et humain.
- assurer aux résidants et aux entreprises des conditions optimales de localisation et d'implantation de l'habitat, des services et des activités économiques en répondant à la diversité de leurs besoins, tout en tenant compte de la capacité et de l'utilisation optimale des équipements et des infrastructures en place.
- favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels, du patrimoine bâti et des paysages en assurant l'équilibre des écosystèmes, la pérennité des ressources, ainsi que le respect des caractéristiques esthétiques et culturelles des composantes du milieu¹⁰.

⁹ Source : Affaires municipales du Québec, La vision stratégique, tiré de l'Institut canadien des urbanistes, 2005.

¹⁰ Affaires municipales du Québec, La vision stratégique du développement culturel, social, économique et environnemental.

Les enjeux transversaux du développement durable de la MRC de Coaticook

Le développement pour une collectivité locale est durable lorsqu'il y a des relations vivables entre l'environnement et la société, des relations viables entre l'environnement et l'économie, des relations équitables entre économie et société et une gouvernance efficiente du développement durable. C'est pourquoi les enjeux transversaux sont regroupés autour de ces quatre conditions.

Douze enjeux transversaux ont été identifiés à la suite de l'analyse documentaire et des discussions avec le groupe de pilotage et le groupe élargi. Afin de présenter davantage l'enjeu, diverses pistes d'actions sont suggérées. À noter que les douze enjeux font l'objet d'aucune priorisation, ce travail relève des acteurs du territoire de la MRC de Coaticook.

Conditions du développement durable	Enjeux
Relations vivables entre environnement et société	A. Améliorer la qualité de l'eau
	B. Favoriser une cohabitation harmonieuse
	C. Assurer une capacité d'accueil
	D. Assurer la qualité de vie et le bien-être de la collectivité
Relations viables entre environnement et économie	E. Veiller à une utilisation efficiente et valorisante des ressources
	F. Poursuivre la diversification agricole à valeur ajoutée
	G. Valoriser le patrimoine bâti et paysager
Relations équitables entre économie et société	H. Assurer la relève
	I. Assurer l'arrimage formation et emploi
	J. Soutenir les entreprises existantes
Gouvernance efficiente du développement durable	K. Stimuler la participation citoyenne
	L. Mobiliser les acteurs politiques et stratégiques autour du développement durable

Relations vivables entre environnement et société

Des **relations vivables** existent entre la consommation des ressources du territoire local nécessaire pour assurer la qualité de vie de la communauté et le renouvellement de ces ressources. Les relations vivables sont possibles lorsque les ressources sont disponibles en qualité et en quantité suffisante pour faire vivre la communauté locale.

A. Améliorer la qualité de l'eau

La situation de la pollution des plans d'eau est jugée urgente étant donné que quatre des cinq sous-bassins versants les plus dégradés de l'Estrie, sont localisés dans la MRC de Coaticook. La menace de cyanobactéries, l'érosion des sols et l'assainissement des eaux en milieu urbain constituent les éléments problématiques soulevés. Une autre préoccupation se situe au niveau des berges, des bandes riveraines, des lacs et des zones inondables. Par contre, la qualité des eaux souterraines est bonne. De plus, les agriculteurs semblent être de plus en plus conscients des impacts négatifs de la détérioration de l'environnement. En ce sens, ils gèrent différemment et innovent au niveau de certaines pratiques.

Quelques pistes d'action

- Entretien et améliorer les réseaux, des aqueducs et des égouts
- Protéger les rives et les cours d'eau afin de diminuer l'apport en sédiments
- Identifier et protéger les zones inondables et les milieux humides

B. Favoriser une cohabitation harmonieuse

Les nouvelles tendances liées à l'occupation du territoire sont entre autres relatives à une plus grande prise de conscience environnementale, à l'instauration et au respect des règles et des normes environnementales, à la concentration des activités agricoles, à l'arrivée des néoruraux avec des valeurs et comportements différents, etc. Bien que des tensions entre le monde agricole et non agricole ne semblent pas apparentes dans la MRC, il importe de ne pas faire fi de cette nouvelle réalité. On note par contre divers impacts rattachés au transport lourd dans les périmètres urbanisés, à l'augmentation de l'achalandage touristique ainsi que de la circulation et à la transformation des résidences secondaires en résidences principales aux abords des lacs.

Quelques pistes d'action

- Assurer la complémentarité rurale/urbaine
- Assurer une cohabitation des usages agricoles et non agricoles dans les zones rurales
- Concevoir des développements urbains favorisant l'intégration harmonieuse des milieux bâtis aux espaces naturels et l'accès aux services de proximité par des déplacements non motorisés
- Assurer la diversité et l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire.

C. Assurer une capacité d'accueil

La MRC de Coaticook connaît depuis plusieurs années une faible capacité d'accueil en matière de logement collectif, locatif et résidentiel. Si elle souhaite accueillir de nouveaux arrivants ou encore favoriser l'établissement de la main-d'œuvre qui vit à l'extérieur de la MRC, elle doit poursuivre ses efforts. Au-delà de la capacité d'accueil en terme d'habitat, il y a également l'ouverture à accueillir de nouveaux arrivants dans la MRC, qui demeure une préoccupation particulière.

Quelques pistes d'action

- Favoriser l'accueil de façon générale
- Poursuivre le développement du logement locatif et le développement résidentiel
- Maintenir des coûts abordables pour les logements
- Se préoccuper des jeunes familles et de leurs préoccupations lors de développement résidentiel ou de programmes d'accueil

D. Assurer la qualité de vie et le bien-être de la collectivité

Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations du développement durable. Les préoccupations de la politique de la famille de la MRC de Coaticook vont d'ailleurs dans ce sens. Par contre, afin de conserver les services, il y a lieu de maintenir la population et d'équilibrer la pyramide des âges. Le vieillissement de la population tend à modifier la demande de biens et services et à exercer une pression notamment sur le développement du centre urbain de la MRC. Il est donc nécessaire d'assurer une disponibilité et l'accès aux soins de santé, à des services de proximité et aux infrastructures de sports, plein air et loisirs.

Quelques pistes d'action

- Faciliter la vie de famille
- Entreprendre un virage intergénérationnel
- Contrer l'obésité et la sédentarisation particulièrement chez les jeunes
- Faciliter l'accès aux loisirs, sport, plein air et culture
- Développer et innover dans l'offre de service de proximité

Relations viables entre environnement et économie

Des **relations viables** existent entre le rythme de production des entreprises, ce qui inclut l'utilisation des matières premières, et le renouvellement des ressources du territoire local.

E. Veiller à une utilisation efficiente et valorisante des ressources

L'agriculture et la forêt sont les principales ressources naturelles du territoire de la MRC de Coaticook. Les activités agricoles se réalisent principalement dans la partie ouest de la MRC (les meilleures terres se trouvant dans le bassin de Coaticook) tandis que la foresterie est l'activité dominante de la partie est du territoire. La forêt, entièrement privée, occupe 60 % du territoire. Les entreprises de ces deux secteurs d'activités sont toujours d'importants employeurs. Les impacts de leurs pratiques sur l'environnement sont toutefois peu documentés. À cet effet, il sera important de mettre à jour le portrait agroenvironnemental de la MRC. En outre, les faibles salaires attribués à ces activités traditionnelles sont décriés par plusieurs. Le développement de produits à valeur ajoutée dans les domaines agricole et forestier demeure une piste à explorer. Enfin, en vue d'un usage plus performant de ces ressources, et en vue d'une occupation dynamique et multifonctionnelle du territoire, une vision commune et intégrée de développement durable est à développer.

Quelques pistes d'action

- Promouvoir et renforcer les saines pratiques agricoles et l'innovation
- Optimiser les pratiques de productions agricoles
- Développer une vision de l'agriculture basée sur les principes de développement durable
- Exploiter en vue d'un usage optimal les terres selon les affectations du schéma d'aménagement
- Encourager la conservation et la saine gestion de la ressource forestière

F. Poursuivre la diversification agricole à valeur ajoutée

L'agriculture est le moteur économique du territoire de la MRC de Coaticook. De plus, au fil des années, elle a su conserver une masse critique d'entreprises agricoles qui ont su diversifier leurs produits. Par ailleurs, la MRC de Coaticook regroupe près de 20 % des fermes certifiées biologiques en Estrie. Par contre, au cours des dernières années, le monde agricole a été confronté à plusieurs crises (vache folle, la force du dollar canadien, la concurrence asiatique, etc.) ce qui a nécessité bon nombre d'ajustements. De plus, la tendance marquée et la demande croissante pour les produits biologiques, de niches et naturels sont une avenue à explorer davantage.

Quelques pistes d'action

- Appuyer les entreprises dans la production et la transformation de leurs produits

- Soutenir les entreprises dans la commercialisation et la mise en marché de leurs produits
- Développer la filière agroalimentaire biologique, les produits de niche, naturels et du terroir

G. Valoriser le patrimoine bâti et paysager

La MRC de Coaticook est déjà reconnue pour sa campagne cultivée, pour plusieurs attraits qu'elle possède : la gorge de la rivière Coaticook. Son patrimoine bâti ne fait pas exception, notamment au niveau agricole avec les fermes familiales, les granges rondes, ainsi que plusieurs autres bâtiments, telles les églises. Ses activités touristiques et culturelles s'harmonisent avec l'agriculture. En s'appuyant sur ses acquis, il y a lieu d'exploiter davantage le potentiel existant dans l'intérêt des générations à venir en assurant la cohabitation harmonieuse.

Quelques pistes d'action

- Protéger et mettre en valeur les actifs exceptionnels pour renforcer l'identité agricole
- Sensibiliser les propriétaires des écosystèmes forestiers exceptionnels
- Soutenir l'émergence de projets concertés tourisme/culture /loisirs/agriculture

Relations équitables entre économie et société

Des **relations équitables** existent entre une économie pouvant assurer la qualité de vie de la collectivité et une offre d'emploi pouvant susciter et maintenir une économie prospère.

H. Assurer la relève

Le territoire de la MRC de Coaticook n'échappe pas au vieillissement de sa population. La réduction de l'importance relative des jeunes dans l'ensemble de la population représente une réelle menace entre autres, au niveau du recrutement des employés et de la relève dans les entreprises. Bien qu'il s'agisse d'un mouvement naturel que les jeunes quittent leur région d'origine, des efforts doivent être faits pour assurer la relève autant chez les garçons que chez les filles d'autant plus que dans la MRC, l'exode des jeunes femmes s'est accentué et à terme, il pourrait affecter l'équilibre démographique. Bref, la diminution de la population active a une incidence sur la relève bénévole pour l'ensemble des secteurs d'activités.

Quelques pistes d'action

- Assurer un équilibre démographique
- Soutenir la relève entrepreneuriale
- Conscientiser les acteurs concernés aux différentes alternatives de transfert de fermes

- Conserver les liens avec les jeunes et maintenir leur intérêt envers leur région d'origine
- Soutenir la relève bénévole dans les organisations

I. Assurer l'arrimage formation et emploi

Il y a une bonne adéquation entre les types d'emploi et la formation. Par contre, la main-d'œuvre spécialisée provient principalement de l'extérieur de la MRC de Coaticook. Les jeunes de la MRC de Coaticook sont moins scolarisés que la moyenne québécoise étant donné que les jeunes les plus instruits quittent année après année leur milieu d'origine. D'ailleurs, la poursuite des études à l'extérieur constitue une des principales causes d'exode des jeunes, de nouvelles avenues doivent être explorées. À court terme, il y aura des besoins pour les ressources spécialisées, semi-spécialisées, techniques et professionnelles.

Quelques pistes d'action

- Contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation
- Valoriser l'éducation
- Promouvoir la formation professionnelle et technique auprès des jeunes
- Créer des opportunités pour les jeunes diplômés

J. Soutenir les entreprises existantes

L'augmentation de la productivité, la modernisation des entreprises et la spécialisation des emplois sont des impératifs de la mondialisation et de la nouvelle économie. Pour accroître le niveau de vie de la population en offrant des emplois plus qualifiés, une diversification de l'économie locale est souhaitable. Diverses initiatives sont à privilégier par exemple, investir dans la formation continue en cours d'emploi.

Quelques pistes d'action

- Cibler et miser sur les entreprises existantes et les projets avec potentiel de production à valeur ajoutée
- Développer des mesures pour la conciliation famille-travail
- Investir dans la recherche et le développement
- Contrer les fuites commerciales

Gouvernance efficace du développement durable

*Des **relations constructives** entre les parties prenantes d'un territoire lui permettent de se doter d'un minimum d'organisation assurant l'adaptation des activités et la coordination de celles-ci en vue d'une amélioration continue de la qualité de vie de la collectivité. Ces relations renvoient à la gouvernance du développement durable.*

K. Stimuler la participation citoyenne¹¹

La tradition de planification stratégique existe déjà depuis quelques décennies au sein de la MRC, elle a mobilisé un nombre important d'acteurs de l'ensemble des secteurs pour planifier le développement du territoire. La mise en place du pacte rural a favorisé l'animation des milieux locaux.

Quelques pistes d'action

- Consolider la tradition de concertation
- Soutenir le dynamisme des milieux locaux
- Mettre en place et soutenir la collaboration intersectorielle
- Poursuivre le développement d'un sentiment d'appartenance et de fierté à la MRC
- Assurer une communication régulière entre les décideurs et la population
- Informer et sensibiliser la population aux bonnes pratiques reliées au développement durable

L. Mobiliser les acteurs politiques et stratégiques

Le leadership est un enjeu essentiel dans tout changement à opérer au sein d'un territoire. Dans une approche de planification stratégique à l'échelle de la MRC, les acteurs politiques, c'est-à-dire les élus, mais également les acteurs stratégiques du territoire, deviennent en quelque sorte des porteurs privilégiés d'une démarche intégrant le développement durable.

Bien que la MRC assiste progressivement à un changement de culture, par exemple avec le renouveau politique, la mobilisation doit être au premier plan, afin d'intégrer et de permettre l'appropriation du développement durable.

Quelques pistes d'action

- Favoriser chez l'ensemble des acteurs (l'administration municipale, les institutions, les entreprises, les groupes communautaires) l'appropriation du développement durable et son intégration dans leurs activités.
- Responsabiliser et mobiliser les acteurs politiques et stratégiques, les outiller et susciter leur participation active au développement durable.

¹¹La participation citoyenne renvoie à la mise en place de lieux d'échanges, de communication et d'apprentissage mis sur pied par les porteurs d'enjeux et les populations concernées. Ces lieux ne se limitent pas à une structure. Ils sont souples et ouverts. Ils font partie d'un processus planifié et intégré au projet de territoire. Ils favorisent la participation citoyenne de l'ensemble des porteurs d'enjeux, y compris les populations vulnérables. Ces lieux ne sont pas forcément permanents, mais ils sont adaptés aux diverses phases du changement et deviennent un lieu de citoyenneté. Tirée de : Trousse d'outils pour un développement durable, CRE de la Montérégie.

En conclusion, les douze enjeux soulevés au regard des quatre conditions montrent la complexité d'aborder la question du développement durable sur un territoire de MRC. Il apparaît néanmoins essentiel pour les acteurs de la MRC de Coaticook de maintenir le cap en concentrant leurs efforts sur l'intégration de ces conditions qui permettront de :

- S'assurer de maintenir un environnement et des ressources naturelles en qualité et en quantité suffisante pour garantir le bien-être de la collectivité et que cette dernière amenuise les impacts de ses modes de vie sur l'environnement
- S'assurer d'une économie prospère tout en minimisant les impacts des activités économiques sur l'environnement
- S'assurer que la création de richesse profite de façon équitable à la collectivité et que celle-ci contribue à maintenir une économie prospère
- S'assurer que le développement est participatif et inclusif et que les initiatives collectives et publiques permettent une amélioration continue des conditions du développement durable, et ultimement une amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Cette analyse transversale repose sur des données issues de plus d'une trentaine de documents variés. Nous sommes conscients que parmi la documentation consultée, il y a des informations manquantes, par exemple, des données sur les gaz à effets de serre, la qualité de l'air, la qualité des emplois pour l'ensemble des secteurs, la responsabilité sociale des entreprises, la sensibilité des acteurs face au développement durable. En effet, pour chacune des quatre dimensions « territoire et environnement, société, économie et gouvernance », d'autres éléments mériteraient d'être documentés ultérieurement, toutefois, il faut demeurer réaliste parce que certaines données ne sont pas recueillies à l'échelle de MRC. Dans ce sens, il faut sélectionner les données les plus pertinentes pour le territoire qui doivent être suivies dans le temps, et tenir compte de la capacité technique et financière d'un territoire moins peuplé à documenter.

Au sein d'une MRC, il peut y avoir des tensions, les besoins du milieu rural et ceux du milieu partiellement urbain dans notre cas sont différents, de même que les acteurs peuvent choisir de regarder qu'au travers d'une lunette sectorielle ou encore infraterritoriale. En ce sens, les résultats de l'analyse transversale (enjeux transversaux) permettent d'identifier les lieux de convergence au delà des préoccupations sociale, environnementale et économique, de faciliter l'élaboration d'une vision commune du territoire, et que les principaux acteurs se penchent sur les zones de synergie afin de favoriser un réel développement durable.

Toutefois, la mise en œuvre du développement durable comporte plusieurs défis, qu'il importe de rappeler :

- adopter une vision élargie dans le temps et l'espace
- gérer pour réduire les iniquités sociales et économiques tout en accordant un respect aux écosystèmes et à leur pérennité

- intégrer de façon systématique, simultanée et équilibrée les objectifs du développement durable dans l'ensemble des décisions et actions
- adopter une approche d'apprentissage et d'amélioration continue
- donner un sens à l'action collective et favoriser la participation de l'ensemble de la population.¹²

Dans une démarche de planification stratégique, l'implication et l'engagement de l'ensemble des acteurs de la collectivité est essentielle, sinon l'exercice demeurera artificiel. Les enjeux ressortis de l'analyse transversale constitue des éléments de réflexion que les acteurs doivent s'approprier afin d'entreprendre les étapes à venir. L'étape suivante est de dégager une vision commune de développement durable du territoire de la MRC de Coaticook en s'appuyant sur les enjeux transversaux identifiés pour assurer une plus grande cohérence dans les actions à venir.

¹² Source : Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, Trousse d'outils pour le développement durable, 2005.

Annexe 1 : Liste des documents consultés

Association des manufacturiers de Coaticook, CLD, CLE et SADC, Enquête salariale-résultats, novembre 2002.

Centre de Santé et des Services sociaux de la région de Coaticook, Portrait populationnel, projet clinique, avril 2006.

CLD de la MRC de Coaticook, PALÉE 2003-2006.

CLD de la région de Coaticook, Développement d'une image pour la MRC de Coaticook, septembre 1999.

CLD de la MRC de Coaticook, Rapport annuel 2005.

CLD de la MRC de Coaticook, Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2007-2009, novembre 2006.

Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François(COGESAF), Analyse du bassin versant de la rivière Saint-François, 2006.

Comité jeunesse provisoire, État de situation jeunesse, février 2004.

Commission scolaire des Hauts-Cantons, Diffusion du portrait de l'éducation, rencontre des partenaires, octobre 2006.

Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE), Plan de développement de l'Estrie 2007-2012.

Fédération des caisses Desjardins du Québec, Desjardins, Caisse Desjardins Verts-Sommets de l'Estrie, 2005.

Groupe AGÉCO, agroalimentaire et économie, Évolution de la production dans la MRC de Coaticook, Rapport final, septembre 2004.

Le groupe DBSF, Plan stratégique de développement de l'offre touristique de la MRC de Coaticook, diagnostic et enjeux, 2006.

Le groupe DBSF, Plan stratégique de développement de l'offre touristique 2007-2011, MRC de Coaticook, rapport final, janvier 2007.

Lemieux, J., Plan d'action pour l'économie et l'emploi de la MRC de Coaticook présenté aux CJE et CLD de la MRC de Coaticook, novembre 2005.

MAPAQ, Agriculture et agroalimentaire dans la MRC de Coaticook, sommaire, octobre 2006.

MARCON-DDM, Diagnostic sur le développement manufacturier dans la MRC de Coaticook, Volet 1 : Rapport final, août 2006.

MARCON-DDM, Diagnostic sur le développement manufacturier dans la MRC de Coaticook, Volet 1 : Sommaire exécutif, janvier 2007.

MARCON-DDM, La MRC de Coaticook, diagnostic sur le développement manufacturier, stratégie de développement, plan d'action, janvier 2007.

MRC de Coaticook, La politique régionale de la famille de la MRC de Coaticook, version révisée.

MRC de Coaticook, La politique régionale de la famille de la MRC de Coaticook - Plans d'action, octobre 2006.

MRC de Coaticook, Politique de développement culturel et Politique de développement en loisir de la MRC de Coaticook,

MRC de Coaticook, Plan d'action – Politique de développement culturel, mai 2006.

MRC de Coaticook, Règlement de contrôle intérimaire 6-22, avril 2006.

MRC de Coaticook, Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook, version définitive, règlement numéro 6-23, en vigueur depuis le 22 juin 2000. Informations complétées par une entrevue avec monsieur Hugues Ménard, aménagiste à la MRC de Coaticook.

MRC de Coaticook, Politique nationale de la ruralité, une vision d'avenir, Plan de travail 2002 actualisé, février 2004.

MRC de Coaticook, Le ReNouvellement de la Politique nationale de la ruralité, À vous la parole! 2006.

MRC de Coaticook pour le comité organisateur, Forum agricole MRC de Coaticook, Quel genre d'agriculture voulons-nous ? Compte-rendu du 19 février 2005.

MRC de Coaticook, Portrait forestier.

Prévost, P. et Roy, B., Les organismes du secteur socio-communautaire : des actifs incontournables dans la MRC de Coaticook, portrait socio-économique du secteur socio-communautaire de la MRC de Coaticook, Université de Sherbrooke et Table d'action communautaire. février 2006.

Région de Coaticook, Suivi de la planification stratégique 2002-2009.

Région de Coaticook, Forum sur le développement socio-économique du territoire de la MRC de Coaticook 2002.

Regroupement des centres-villes et des artères commerciales, Résultats de l'analyse de mix commercial, rues principales Coaticook, avril 2001.

Regroupement des centres-villes et des artères commerciales, Résultats des sondages réalisés auprès des consommateurs et des places d'affaires de RUES PPRINCIPALES COATICOOK, décembre 2000.

Rues Principales avec le soutien de la Chambre de commerce de la région de Coaticook, le Regroupement des centres-villes et artères commerciales, le ministère de l'Industrie et du Commerce, Démarche de revitalisation, centre-ville de Coaticook, juillet 2000.

SADC de la région de Coaticook, Cahier d'assemblée générale annuelle des membres, 20 juin 2006.

Annexe 4 Principes du développement durable¹³

La déclaration de Rio sur l'environnement (Sommet de la Terre, 1992) propose 27 principes. Ceux-ci devraient guider les actions, les politiques, les lois ainsi que les règlements afin d'atteindre le développement durable. Dans sa proposition de Plan de développement durable du Québec, le ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs (MDEPP) propose de regrouper ces principes en seize thèmes. Toutefois, il faut noter que certains aspects des principes originaux peuvent être sous-représentés.

1° Santé et qualité de vie : Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

2° Équité et solidarité sociales : Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que de solidarité sociale.

3° Protection de l'environnement : Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

4° Efficacité économique : L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

5° Participation et engagement : La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnementaux, sociaux et économiques.

6° Accès au savoir : Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective de la société civile à la mise en œuvre du développement durable.

7° Subsidiarité : Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernées.

¹³ Source : Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, Trousse d'outils pour un développement durable (2005).

8° Partenariat et coopération intergouvernementale : Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent être prises en considération de leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

9° Prévention : En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

10° Précaution : Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

11° Protection du patrimoine culturel : Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci d'une génération à l'autre et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

12° Préservation de la biodiversité : La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

13° Respect de la capacité de support des écosystèmes : Les activités humaines doivent être réalisées en ayant le souci de toujours respecter la capacité de support des écosystèmes et de ne pas dépasser le seuil au-delà duquel les fonctions et l'équilibre du milieu seraient irrémédiablement altérés.

14° Production et consommation responsables : Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans sociaux et environnementaux, entre autres par l'adoption d'une approche d'éco-efficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

15° Pollueur payeur : Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

16° Internationalisation des coûts : Le coût des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à la consommation ou disposition finale.